

## **Procédure d'inspection de la piste cyclable**

(Parc national de la Yamaska)

### **Quand ?**

- Après les épisodes de fortes pluies ou de pluies prolongées.
- Après un orage ou une tempête de vent.
- Au minimum une fois par semaine. (même si beau temps)

### **Qui ?**

- Garde-parc patrouilleur
- Employé du collectif (basse saison)

### **Matériel**

- VTT ou Gator à gaz
- Appareil photo
- Carte du parc
- Cônes orange
- Ruban forestier
- Râteau et pelle
- Scie, sécateur, hache

### **Procédure**

- Tournée complète de la piste avec le véhicule à basse vitesse.
- Observation attentive de tout bris ou situation compromettant la sécurité des usagers.
- Action corrective immédiate. (Réparation temporaire, cônes, rubans, fermeture, élagage)
- Prendre une photo de la situation avec l'action corrective bien visible.
- Situer l'endroit sur la carte.
- Remplir un rapport d'inspection de la piste par type de bris observés (Avec photos et carte)
- Informer dans les plus brefs délais le service collectif.
- Remettre le rapport dans le pigeonier à cet effet et envoyer une copie à la direction.
- En cas de fermeture ou de bris majeure, informer le service clientèle pour que les usagers soit informé.

#### Types de bris ou de situation (photos en annexe)

- 1) Rigoles / crevasses (causé par le ruissellement et le déplacement du gravier)
- 2) Accumulation de limons (Glissant et souvent dans secteur ombragé)
- 3) Arbres : tombés sur la piste ou risque de tombé sur la piste (mort, déraciné, brisé)
- 4) Manque de matériel ou travaux (géotextile ou calvette exposé, roches visibles)
- 5) Bris d'équipement (Pont brisé, signalisation endommagé, obstacles)

## Annexe 1 : Exemples de bris

### 1) Rigoles ou crevasses



### 2) Accumulation de limon



### 3) Arbres



### 4) Manque de matériel ou travaux



5) Bris d'équipement ou obstacle



Extrait de la base de données du suivi des inspections de pistes 2021/07/06

